

question 1 : comment réduire les déséquilibres macroéconomiques au sein de la zone euro ?

Le 26 juillet 2024, la France et six autres pays de la zone euro ont été placés en procédure pour déficit excessif par la Commission.

Cette étape souligne la persistance de déséquilibres macroéconomiques en zone euro, c'est-à-dire d'un excédent de la balance commerciale et d'un déficit faible pour certains pays (Allemagne, Pays-Bas) et d'un déficit de la balance commerciale et d'un déficit élevé (-100 Mds pour la France et -5,5% de déficit en 2023). Ces déséquilibres sont visibles à l'allocation optimale des facteurs, dans un contexte de croissance atone (1,1% en France en 2023).

Dans ce contexte, dans quelle mesure la réduction des déséquilibres macroéconomiques semble-t-elle nécessaire pour relancer la croissance ?

*

*

*

I. Les déséquilibres macroéconomiques en zone euro sont un phénomène ancien qui ont été renforcés par le cadre budgétaire mis en place

Les déséquilibres macroéconomiques en zone euro sont importants et anciens. Ainsi, l'Allemagne dispose d'un taux de change réel sous-évalué de 15%, tandis que celui de la France ou des pays du sud est généralement sur-évalué (CEPII, 2028, la difficile

arithmétique des taux de change en zone euro). Les déséquilibres s'expliquent par l'existence d'une zone monétaire unique depuis 1993 (l'E) sans pour autant que les fondamentaux économiques soient corrélés ; la zone euro est ainsi une zone monétaire non optimale, au sens de Mundell. Or, ces déséquilibres visent à l'allocation optimale des facteurs, en raison de l'effet Dalaara-Samuelson, qui entraîne des taux d'inflation excessivement bas pour des économies périphériques insuffisamment natures.

En dépit des effets économiques négatifs, les règles budgétaires européennes ont imposé des contraintes d'endettement qui ont accru ces déséquilibres. Ainsi, le Pacte de stabilité et de croissance (1997), rénové en 2005, a entraîné des effets procycliques qui ont accru les contraintes d'endettement dans les pays périphériques qui avaient en besoin d'investissement importants (Blanchard, 2013). L'objectif d'inflation maintenu à 2% de la BCE a ainsi été défavorable aux déséquilibres macroéconomiques.

* * *

II. Face aux difficultés économiques récentes de la zone euro, une résorption des déséquilibres macroéconomiques semble souhaitable

La crise du Covid-19 a en effet eu un impact économiques importants sur les économies européennes, et a contribué à creuser les déficits de certains États précédemment endettés, comme la France. De plus, la croissance de la zone euro est pénalisée par la quasi-recession en Allemagne, qui ne permet plus de bénéficier d'un effet d'entraînement par la relance budgétaire (Mundell-Fleming, 1962). Or, les dépenses d'investissement dans la transition écologique et dans la défense exigent des capacités d'emprunt qui sont moins accessibles qu'autrefois.

Dans ce contexte, les excédents de certains pays pourraient être utilisés pour financer la reprise dans les

pays déficitaires, comme préconisé par le CEPII (l'équilibrage en zone euro : plus facile avec le bon diagnostic, 2020). Ainsi, une baisse de la TVA de 3% en Allemagne et une augmentation des dépenses sociales permettrait de ramener le compte courant à l'équilibre. Par ailleurs, l'institution d'une facilité budgétaire d'urgence à la finalité contracyclique permettrait également de réduire les déséquilibres, selon BlackRock (2019).

* * *

les déséquilibres macroéconomiques en zone euro, anciens et importants, aggroriant ainsi, à être résolus pour stimuler la croissance.

Question 2: Les enjeux économiques de l'IA.

La Banque de France évalue dans un rapport de 2020 la perte de productivité apparente du travail depuis le Covid-19 à -8,5%.

De fait, la France et plus largement la zone euro expérimentent un décrochage économique par rapport aux États-Unis qui s'explique en grande partie par la baisse de productivité en Europe et l'insuffisante innovation. Dans ce contexte, l'IA peut permettre une relance de la productivité du travail, en raison du rattrapage technologique que cette Technologie permettrait.

Dans quelle mesure l'IA peut-elle permettre à l'Europe de relancer sa croissance économique ?

* * *

I. Alors que la productivité est relais significatif de croissance, la diffusion de l'IA semble favorable au dynamisme économique.

L'innovation constitue un relais significatif de croissance, comme démontré par Schumpeter (1943). Or l'adoption et la diffusion de technologies et du progrès technique constitue le facteur principal de croissance à long terme, selon Solow et Swan ("le résidu"). Ainsi, l'IA peut stimuler la croissance par l'élévation du capital humain,

c'est à dire des compétences de la main d'œuvre, qui définit la productivité (Rankin, Hauer et Weid, 1992).

Dans un contexte où la productivité et sa baisse sont identifiés comme la principale explication de la perte de dynamisme de l'économie européenne (Banque de France, 2020), l'adoption et la diffusion de l'IA sont un objectif pertinent. Le rapport sur l'IA (Afigian, 2024) évoque ainsi la nécessité de tripler les investissements en France (2,8 Mds en 2023) pour atteindre 15 Mds. Alors que les États-Unis investissent 57 Mds en 2023, un effort européen est nécessaire, afin de profiter des effets d'échelle, comme souligné par le rapport Draghi (2024). La robotisation et la numérisation des infrastructures sont identifiées comme des objectifs prioritaires, tout comme l'attraction des talents (Afigian, 2024).

* * *

II. Face aux incertitudes économiques soulevées par l'IA, il importe néanmoins de veiller à réguler tout à la fois le secteur économique

L'IA présente des coûts de développement qui ne suffisent pas aux entreprises pour dégager des profits (DG Trésor, 2024). Afin d'éviter le risque d'« éléphant blanc », il semble donc nécessaire d'évaluer et continuer le rapport bénéfices/ coûts du développement de l'IA. De plus, l'IA aura des impacts sur le marché du travail, qui pourraient accentuer la polarisation de celui-ci par l'abaissement des barrières à l'entrée de certains métiers (chuchoufles). Enfin, les coûts de l'IA pourraient contribuer à accroître la concentration du secteur, en raison des barrières à l'entrée plus élevées des dévelopeurs (IBF, 2019).

Dis donc, le développement et la diffusion de l'IA doivent s'accompagner d'une politique de concurrence solide, afin de prévenir des comportements de rentes inefficaces. De plus, une diffusion de l'IA doit être recherchée de façon large, afin d'accroître les externalités positives liées à l'IA.

* * *

N°
51...

Intitulé de l'épreuve : Économie

Nombre de copies : 4

Numerotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Si l'IA semble prometteuse, son développement doit néanmoins être encadré et équilibré pour contribuer au dynamisme économique.

Question 3 : L'endettement de l'Afrique subsaharienne

En 2022, une première agence de notation africaine a été créée en Afrique du Sud. Cependant, le poids économique et les perspectives de l'Afrique subsaharienne demeurent très en deçà du reste du continent.

Les difficultés économiques historiques de la région ont néanmoins été altérées par le poids croissant de la Chine dans le financement. Les conflits divers dans la région demeurent un handicap au redressement du déficit.

Dans quelle mesure l'endettement de l'Afrique subsaharienne peut-il demeurer sous contrôle ?

* *

I. Terre historiquement pauvre et peu intégrée dans le marché mondial, l'Afrique subsaharienne s'est considérablement endettée depuis vingt ans

L'Afrique subsaharienne est historiquement une terre pauvre, avec nombreux handicaps naturels et politiques. De ce fait, l'économie demeure jusqu'à présent dans les années 2000 relativement exclue du marché mondial, à l'exception notable de la prospection d'hydrocarbures, dont certains pays sont riches. L'endettement de la région a pu donc être contenu pendant une longue période, sans pour autant empêcher le développement d'épidémies

N°

5166

or de famines importantes. De fait, l'économie régionale était soutenue par l'aide internationale.

Néanmoins, l'ouverture économique de la Chine à partir des années 1995 (adhésion à l'OMC en 2001) s'est orientée vers l'Afrique, ce qui a ouvert des possibilités importantes d'endettement pour ces économies. Ainsi, alors que la Chine détenait 3% de la dette de la région subsaharienne en 2003, elle en détient +60%, voire +80% dans certains pays. Le chiffre contraste avec le reste du continent, où le poids de la Chine est de 7,5%. Le rôle de la Chine a ainsi contribué à un endettement rapide et accablant à l'heure importante des pays de la région, au détriment de la stabilité économique et de l'indépendance de ces pays.

* *

II Face aux conséquences économiques d'un endettement élevé, un approfondissement du cadre multilatéral doit être recherché.

L'endettement des pays de la région soulève des enjeux en termes de capacité à investir dans le capital humain et les infrastructures, qui sont de relais de croissance indispensables, mais dont l'Afrique subsaharienne est largement dépourvue. De plus, la dépendance à la Chine de ces pays n'est faite au détriment de la souveraineté économique et de la stabilité sociale de ceux concernés. Ainsi, la Chine a pris possession évidemment de certains biens en nature lors de défauts possibles, en échange d'un rééchelonnement de la dette. De plus, l'extraction de matières premières, et notamment d'or, a pu créer des pollutions au niveau sur la population, source de contestation.

Dans ce contexte, la mesure d'annulation partielle de la dette décidée par le Club de Paris suite au sommet à Paris a permis d'atténuer l'impact de l'endettement (ISSD). Cependant, à plus long terme, une intégration de la Chine dans le club de Paris, initiée au G20 de Riyad, devrait être recherchée. Une mutualisation partielle de la dette de la région paraît également être envisagée.

* * *

Fortement endettée et dépendante de la Chine, le cadre multilatéral doit être approfondi pour favoriser la stabilité économique de la région.

Question 6 : transition énergétique : faut-il caudre pour l'emploi ?

Les rapports Letta et Draghi (2024) soulignent l'enjeu énergétique comme prioritaire pour relancer la croissance et protéger l'emploi en zone euro.

De fait, dans un contexte de remontée des prix de l'énergie suite à la guerre en Ukraine et à Gaza, et de basculement vers une production et consommation énergétiques vertes (Fit-for-55, 2021), les effets sur l'emploi sont une donnée majeure. Les politiques d'accompagnement, si elles sont une voie nécessaire, pesent néanmoins sur les finances publiques (82,5 Mds du boulard tarifaire et des mesures de lutte contre l'inflation annexes).

Dès lors, la transition énergétique peut-elle être source de création d'emplois ?

* * *

I. Alors que l'énergie est un relais significatif de croissance, l'augmentation de son prix contribue à la destruction d'emplois

Le prix de l'énergie a un impact direct sur la compétitivité - prix des entreprises et ainsi sur leur capacité à maintenir les emplois. La zone euro a historiquement bénéficié de prix de l'énergie modérés et qui étaient en baisse depuis les années 2000 grâce à la connectivité accrue au risque de gaz russe (Nord Stream I et II). Si l'Europe est pauvre en énergie, elle parvient néanmoins à s'approvisionner à un coût modéré. L'emploi a donc été relativement peu affecté par les prix de l'énergie, hormis le choc de 1973, dont les effets ont certes été profonds.

Alors que l'UE a cherché à construire son indépendance énergétique depuis 2019 (Parte vert, Fit-for-55), la remontée brutale des prix de l'énergie depuis 2022 contraint sa politique. L'augmentation des prix de l'énergie (+500% pour le gaz russe) a entraîné une hausse

de l'inflation sur l'ensemble des produits, en raison du caractère structurant de l'énergie dans la production. En réponse, l'Etat a développé une politique générale de soutien aux réseaux et aux entreprises (PGE) afin de limiter les destructions d'emplois. Néanmoins, ces politiques ont pesé sur le déficit des Etats et semblent difficiles à tenir sur le long terme. Ainsi, le CAE (2026, les politiques publiques face au défi de l'inflation) évalue à 120 000 le nombre d'emplois qui pourraient être détruits par la transition énergétique. Une politique ambitieuse et européenne doit ainsi être recherchée, afin de faire primer les effets d'échelle.

* * *

II. Face aux difficultés économiques récentes de la zone euro, une politique ambitieuse et européenne permettrait de protéger l'emploi tout en soutenant la transition énergétique.

La zone euro est concurrencée par les États-Unis, qui disposent désormais d'un prix de l'énergie faible (schiste) et d'une politique de transition ambitieuse (IRA). Les effets sur l'emploi pourraient donc être accusés en zone euro en l'absence de réponse suffisante. Or, comme souligné par le CAE (2026, quelle réponse face à l'IRA?), la zone euro dispose d'une politique de tarification efficace du carbone (SECe) qui gagnerait à être préservee et approfondie, tout en recherchant la simplicité pour les entreprises sur le modèle de l'IRA. Afin d'éviter une polarisation du marché du travail, le développement d'emplois verts de qualité devrait en outre être recherché, par l'élévation des compétences et le soutien à la création d'emplois (Rapport Blanchard-Tivoli, 2021).

À plus long terme, la transition énergétique, dont le coût est estimé à 2% du PIB par an d'ici 2030 (DG Trésor, 2022), gagnerait à être approfondie à l'échelle européenne, via une politique industrielle ambitieuse, en s'appuyant sur des énergies "de transition" comme le nucléaire ou le gaz (Draghi, 2024). De plus, la recherche d'une indépendance de production sur les minéraux stratégiques est une voie que l'UE a empruntée (Chips Act, 4370d) et devrait être poursuivie.

Question 5 : quel avenir du système monétaire international ?

Le Conseil d'administration du FMI a recommandé en 2024 de revoir à la hausse les quotes-parts des émergents afin de mieux refléter les équilibres actuels du système monétaire international (SMI).

Constitué en juillet 1944, le SMI repose sur les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale) et sur le rôle du dollar comme principale monnaie de réserve. Néanmoins, ce système est aujourd'hui critiqué par les pays émergents en raison de la domination des occidentaux et des politiques d'endettement américaines (+8% de déficit) (FMI, 2024).

À l'avenir, comment faire évoluer le SMI tout en préservant sa stabilité ?

* * *

I. Constitué sur un réseau d'institutions principalement occidentales, le SMI n'a pas permis d'assurer la stabilité économique internationale en dépit de sa permanence

Le SMI s'est construit sur le dollar comme monnaie internationale (90% des exportations sont libellées en dollar) et sur le FMI comme prêteur de dernier ressort. D'abord arrimé au dollar (parité dollar), le SMI a évolué vers un système de change flottants en 1971. Dès lors, les monnaies fluctuent librement, bien que des régimes de fixité souple (soft peg) ou dure (hard peg) puissent demeurer en

large partie. Par ailleurs, le SMI est construit sur la domination des occidentaux, comme le reflète les quotes-parts au FMI (17,5% pour les États-Unis, qui disposent d'un veto de facto).

S'il a permis une relative stabilité économique internationale, le SMI a en même temps contribué à l'émergence de comportements inefficients et d'instabilités. Ainsi, face aux effets destabilisateurs des flux de capitaux sur les économies émergentes ou aux risques d'un "sudden stop" (Benigno et Fornaro, 2015), les émergents ont accumulé des réserves de change (50% du PIB des États-Unis, 700% anticipé en 2030). Or, les réserves sont un obstacle à l'allocation optimale des ressources. De plus, le SMI a contribué à l'endettement important des États-Unis entre 1998 et 2007, en raison de la constitution de stratégies de caisses d'émission en Asie. Dès lors, ces phénomènes ont contribué à la formation de crises, à la次第.

* * *

II. Les évolutions récentes du FMI font peser un risque de dislocation progressive qui doit être évité par un approfondissement du cadre multilatéral.

La Chine et la zone euro ont développé des modèles régionaux de financement, avec le Mécanisme européen de stabilité (MES, 2012) ou le Contingency Reserve Agreement (CRA, 2015). De plus, la Chine a développé un réseau d'institutions alternatives, comme l'AIBB ou la New Development Bank (NDB), qui contribuent à dissocier la Chine du système de Bretton Woods. Par ailleurs, les États-Unis ont mené des programmes budgétaire (Build Back Better) qui font peser un risque d'éclatement du SMI, selon le paradoxe de Triffin "Z-S" - le dollar perdant alors la confiance des investisseurs (not as good as gold).

Dans ce contexte, un approfondissement du cadre multilatéral semble nécessaire. La représentativité des institutions de Bretton Woods doit ainsi être réévaluée (quote-parts, OTS).

De même, les lignes de SWAP régionales pourraient être institutionalisées dans le FMI (CEPII, 2014), tout comme les réserves de change, afin d'éviter les comportements inefficaces (Achhi, 2011, Reforming the FMS).

Face aux difficultés du SMI, des pistes de réforme existent pour en préserver la stabilité.

Question 6 : La fiscalité est-elle un bon outil pour réduire les inégalités mondiales ?

Le gouvernement Barnier a annoncé réfléchir à réinstaurer l'ISF, alors que cet impôt est un marqueur de gauche.

Cette annonce illustre le consensus qui régne autour de l'outil fiscal comme moyen de réduire les inégalités. De fait, alors que la mondialisation accroît les possibilités d'évitement fiscal, les gouvernements ont cherché à multilatéraliser cette question au G20 et à l'OCDE.

Dans quelle mesure la coopération multilatérale est-elle efficace pour lutter contre les inégalités par la fiscalité ?

I. Si l'augmentation des inégalités du fait de la mondialisation appelle à une fiscalité plus stricte, l'outil fiscal est en même temps limité

les inégalités mondiales sont accrues par la mondialisation, qui facilite l'évitement fiscal. Les firmes transnationales évitent ainsi le paiement d'impôts en France de l'ordre de 30% de l'IS, selon Zucman (2019). De même, alors que le 10% les plus riches en France ne paient que l'équivalent de 10% de leur patrimoine, ce chiffre est de 0,3% pour le 0,01% les plus riches (Zucman, 2024). Plus largement, la mondialisation permet à des pays de développer des stratégies non-coopératives l'attraction des entreprises, en échange d'une imposition faible (Irlande, Hollande, Suisse). Ces

phénomènes rétrécissent la base fiscale des autres pays, qui ne peuvent dès lors pas réaliser les investissements escomptés.

Renvrir à l'outil fiscal semble une option intéressante mais difficile à mettre en place en pratique. D'une part, il semble peu clair si l'outil fiscal est pertinent, celui-ci étant considéré comme une perte sociale en économie classique (Harberger, 1954). D'autre part, la mondialisation accroît les stratégies de "vote avec les pieds" à la Tiebout, grâce à la mobilité du capital.

* * *

II. Si les initiatives engagées ont permis d'instaurer un régime de coopération officielle, celui-ci gagnerait à être approfondi.

L'initiative BEPS (2013) de l'OCDE a en effet constitué la première étape de la construction d'une fiscalité internationale sur la rétention des personnes et des multinationales. Si la France a par exemple développé des politiques unilatérales d'initiative au retour des expatriés fiscaux (possibilité de redressement d'office), elle s'est au même temps engagée dans l'initiative multilatérale G20-OCDE sur les multinationales. En juillet 2021, un accord a ainsi permis d'instaurer un taux d'IS minima de 15% quasi-mondial (143 pays) pour le pilier II, et de taxation des bénéfices des multinationales (pilier I).

Néanmoins, ces initiatives démontrent affublées par les difficultés de coopération et aux stratégies des multinationales de lobbying. Ainsi, si le pilier II est transposé, le pilier I reste lui en négociation, et les États-Unis affichent des réticences en raison de la rationalité américaine des GATTAM. Ainsi, afin de préserver la coopération, il semble nécessaire d'approfondir le cadre multilatéral via des logics de deals "à la Nordhaus" (Zucman, 2013), ainsi que des mécanismes de redistribution et d'accompagnement des États multilatéraux.

* * *

L'outil fiscal s'est donc affirmé comme efficace grâce à la coopération des États. Néanmoins, celle-ci étant contingente, il s'agit d'approfondir le cadre multilatéral.

Question 4 : La Chine sera-t-elle veille avant d'être riche ?

En 2014, l'Inde a dépassé la Chine (1,41ds) en nombre d'habitants, alors que celle-ci était historiquement le pays le plus peuplé.

Cette tendance illustre les résultats de la politique de l'enfant unique, débutée au début des années 1980, et abandonnée récemment en raison de ses effets délétères sur la croissance. De fait, alors que la Chine visait à devenir la 1^{re} puissance économique mondiale à l'horizon 2050, sa démographie en berne est un frein à ses ambitions.

Dès lors, dans quelle mesure la Chine est-elle parvenue à dépasser ces obstacles démographiques au service de la croissance ?

* *

I. Alors que la démographie est un relais de croissance non négligeable pour le développement d'un pays, la démographie chinoise semble nuire à son développement économique

L'enjeu démographique est une source de croissance nécessaire au développement, en raison du rendement marginal des capitaux qui aboutit à l'état stationnaire (Solow-Swan). Ainsi, pour Rothbar, la démographie est ce qui permet de dépasser le stade du développement. Or, les pays en développement et notamment la Chine se sont insérés dans une économie mondialisée où les "terres de l'échange" (Rostow, 1964) leurs étaient défavorables (Stolper-Samuelson). Aussi, afin de dépasser le stade de l'économie "de main d'œuvre", la Chine a cherché à résoudre

le nombre de ses naissances (1 enfant par femme). En réduisant la natalité, l'objectif était ainsi de renforcer les compétences de la main d'œuvre adulte, pour ainsi devenir une économie à haute valeur ajoutée.

Néanmoins, la Chine est aujourd'hui fragilisée par son faible taux de natalité, l'excès d'hommes par rapport aux femmes, et l'insuffisance de jeunes capables de financer le système de retraites et de constituer la main d'œuvre. La natalité chinoise est ainsi comparable à celle d'un pays riche (-2 enfants par femme), alors que la Chine a besoin d'une main d'œuvre jeune et massive. En l'absence de réformes profondes, la Chine pourrait être vieille avant d'être riche.

* * *

II. Les réformes chinoises pour stimuler la croissance à long terme sont pertinentes mais insuffisantes à long terme.

La Chine a ainsi engagé en 2023-2027 son 15^e plan quinquennal. Celui-ci vise une croissance chinoise soutenue par la demande intérieure et l'innovation. De fait, la formation des élites chinoises dans les universités occidentales et les transferts de technologies ont permis à la Chine de disposer d'une main d'œuvre très compétente, source de richesse. La Chine est en outre parvenue à internationaliser son économie sans ouvrir son compte de capital (Eichengreen, 2023).

Cependant, une stratégie de croissance par l'innovation et la demande semble insuffisante en raison des besoins encore marqués de la Chine en termes d'infrastructures, notamment des territoires ruraux. De plus, si les personnes âgées sont traditionnellement consommatrices, leurs revenus pourraient être insuffisants pour contribuer à la croissance. Dans ce contexte, le recours à l'immigration pourrait n'être une voie pertinente pour permettre à la Chine de soutenir sa

croissance.

* * *

Confrontée à une démographie insuffisamment dynamique, la stratégie chinoise d'urbanisation rurale insuffisante à long terme.

Question 8 : l'aide publique au développement est-elle efficace ?

Alors que l'objectif mondial des PPA est fixé à 0,7%, la France consacrait en 2023 0,3% à l'aide publique au développement (ADP) - fraction de son PIB.

Les besoins en termes d'investissements sont importants alors que le covid-19 et la guerre en Ukraine ont accru les dettes des pays en développement, et que le rassurement monétaire de la FED rend les taux sur la dette plus élevés.

Où lors, l'aide au développement favorise-t-elle la croissance des pays qui les bénéficient?

* * *

I. L'ADP constitue une politique historique de la relation Nord/Sud, dont les fondamentaux économiques sont cependant incertains.

L'ADP a été créée comme un objectif structurel des PPA depuis le sommet de Rio (1992) qui affirme le principe de responsabilité différenciée. L'accord de Paris (2015) concerne un objectif de 100 Nds par an des PPA vers les PED/PMA (113 Nds en 2023 en plus). L'ADP mondiale s'élève aujourd'hui à 177 Nds, mais jusqu'à 300 Nds sont transférés via les revenus secondaires.

De fait, l'ADP est historiquement insuffisante et permet surtout de répondre à des situations de crise (épidémie Ebola, enjeux circulaires en 2022). De plus, l'ONU ne couvre que 10% de l'ADP totale des États, ce qui fragilise la non-conditionnalité de cette aide, qui peut dès lors servir des intérêts particuliers.

La politique d'ADP de l'UE s'est par exemple historiquement reposée sur le système de préférences généralisées (1972). En pratique, l'UE a néanmoins cherché à promouvoir un modèle économique libéral qui pouvait être inadapté à la structure des économies.

* *

II. Les réformes récentes de l'ADP visent à rendre celles-ci plus efficace et pragmatique, sans pour autant parvenir à combler les écarts de développement.

L'UE a récemment renégocié le SGP de l'accord de Cotonou (2007) afin de renforcer la conditionnalité de l'aide. En cela, elle cherche à passer d'une aide passive à une aide "active" qui incite à une transformation durable des modèles économiques. Néanmoins, en pratique, de nombreux pays ne sont pas prêts à ces transformations, et seule l'Allemagne respecte dans l'UE l'objectif de 0,7% du PIB en ADP.

Dans ce contexte, et alors que la Chine voire la Russie se sont affirmés comme de nouveaux donateurs, il semble pertinent de chercher à ancrer dans le système multilatéral les objectifs d'ADP de 0,7%. De plus, la coordination de l'ADP devrait être recherchée au sein de l'ONU, alors que l'ADP est exclusivement bilatérale.

* *

Efficace en théorie, l'ADP ne parvient pas à atteindre ses objectifs en raison des montants insuffisants et de la politisation de celle-ci.